



Advicenne étend son horizon de trésorerie jusqu'en 2028 grâce à son financement obligataire et à ses bonnes performances opérationnelles

- **Financement d'un montant net de 1 million d'euros en trésorerie issu du solde du financement signé avec un fonds géré par L1 Capital en juin 2026.**
- **Visibilité financière étendue jusqu'en 2028 grâce aux bonnes performances commerciales de ses produits en néphrologie et en neurologie et à une gestion stricte des ressources de la Société.**

Paris, France, le 12 octobre 2026, à 7h30 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui l'encaissement du solde du financement, d'un montant net de 1,0 M€, résultant de l'accord d'emprunt obligataire avec un fonds géré par L1 Capital¹.

Grâce à ce nouvel apport, Advicenne renforce sa trésorerie qui s'élevait à 1,55M€ au 30 juin 2026, et étend sa visibilité financière jusqu'en 2028 contre le second trimestre 2027 estimé auparavant. Ce rallongement tient compte des bonnes performances commerciales de Likozam® et Levidcen® en France et de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés où il est mis à la disposition des patients et à une gestion rigoureuse des ressources de la Société.

Didier Laurens, Président et Directeur Général d'Advicenne, a déclaré : « *Ce financement prévu dans le cadre du plan de sauvegarde nous permet de sécuriser nos besoins de trésorerie dans un contexte de marché financier incertain. En parallèle, les bonnes performances opérationnelles liées aux ventes de tous nos produits nous permettent de rallonger notre visibilité financière d'au moins un semestre, jusqu'en 2028.* »

Pour rappel, Advicenne bénéficie par ailleurs de la possibilité d'utiliser le financement complémentaire de 1,2M€, mis à sa disposition notamment par son actionnaire historique Cemag Invest, Europe Offering et Didier Laurens, son président et directeur général (voir communiqué de presse du 22 juin 2026)

¹ Les caractéristiques des obligations et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 22 juin 2026.



Facteurs de risque

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au Chapitre 3 du Rapport Annuel 2025 tel que publié par la Société le 24 avril 2026 et disponible sur le site internet de la Société (à l'adresse suivante : <https://www.advicenne.com/fr/investisseurs/information-financiere/>).

Le prix de conversion des obligations présentées ci-dessus étant fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action², le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations ne peut être déterminé avec précision au jour de l'émission des obligations et la conversion des obligations est susceptible de diluer de manière significative les actionnaires existants.

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe, en Grande-Bretagne, en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes Unis dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) et il est commercialisé dans plus de 25 pays en Europe. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email: investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations
Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email: advicenne@ulyse-communication.com

² Au moins égal au montant le plus bas entre (i) 0,79 € et (ii) 93 % du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 10 jours consécutifs précédant chaque demande de conversion pendant lesquels le porteur d'OC n'a pas cédé d'actions de la Société.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2026. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers